

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE**

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2025\_022**

**Objet : Acquisition d'une solution de gestion de la relation usager (GRU)**

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 € HT depuis le 1er janvier 2024),

Considérant la délibération 2023/076 en date du 4 juillet 2023 qui dote Cœur de Flandre agglo d'une feuille de route numérique 2022-2027,

Considérant la nécessité d'instaurer une relation numérique entre l'utilisateur et la collectivité,

Considérant la proposition commerciale de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) située à MONT SAINT AIGNAN,

Considérant que les personnes publiques qui ont recours à une centrale d'achat sont considérées comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence,

### **DECIDE**

**Article 1 :** De procéder à l'acquisition avec l'UGAP, d'une solution de gestion de la relation usager pour un montant de 29 936,14 € HT, soit 35 923,37 € TTC, réparti comme suit :

- 25 790,02 € HT pour la mise en œuvre
- 2 188,23 € HT pour l'hébergement
- 1 957,89 € HT pour les licences logicielles.

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Fait à Hazebrouck, le 4 février 2025**  
**Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public**

**Jérôme DARQUES**

